

important

Paris, le 16 février 2004

Cher Auteur,

Votre conseil d'administration du 15 janvier dernier a décidé de vous proposer une modification des statuts relative aux modalités de vote.

La Lettre de la Scam n°16 vous a annoncé cette réforme en insistant sur ce « **vote historique** ». Vous avez dû recevoir la convocation à l'assemblée générale du **22 mars prochain à 15 heures à la Maison de la Chimie** (28 bis, rue Saint Dominique – 75007 Paris) et les documents qui s'y rapportent.

Aujourd'hui, les statuts de la Scam ne vous permettent de voter par correspondance que pour élire les membres du conseil d'administration. La modification qui sera proposée à l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars prochain, vise à étendre le **vote par correspondance** à toutes les décisions importantes de la Scam qui, pour l'instant, sont prises par les seuls d'entre vous présents aux assemblées générales. Ce sera donc encore le cas le 22 mars.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux à cette assemblée générale, importante pour l'avenir de la Scam, le conseil d'administration souhaite recueillir **votre avis** sur ce projet de réforme. Nous vous remercions de bien vouloir retourner votre réponse avant le 15 mars 2004 à l'aide de l'enveloppe **T** ci-jointe, qui permet la gratuité de votre envoi.

Bien sincèrement à vous.



Ange Casta
Président

Information > Céline Lanau : 01 56 69 58 44 - Stéphane Joseph : 01 56 69 58 88

SONDAGE

Scam*

Bulletin-réponse à retourner à la Scam dès que possible et **avant le 15 mars 2004**. Seules les réponses envoyées avec l'enveloppe **T** ci-jointe seront prises en compte dans ce sondage.

? **Je suis favorable** à l'extension du vote par correspondance. ⁽¹⁾

? **Je ne suis pas favorable** à l'extension du vote par correspondance. ⁽¹⁾

Observations :.....
.....
.....

Nom /prénom (facultatif) :.....

⁽¹⁾ Cocher la case souhaitée.